

## Décision n° D2019\_051

**Le président du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

### **décide**

- de contracter auprès de l'Agence France Locale (AFL) à laquelle le Département a adhéré en 2017, un emprunt de 35 000 000 euros afin de financer des dépenses d'investissement, les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	24 octobre 2019
-----------------------------	-----------------



Date d'échéance	20 septembre 2039
Durée	20 ans
Modalités de remboursement du principal	Amortissement linéaire trimestriel
Taux d'intérêt	Taux fixe de 0,49 %
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
TEG	0,4972%

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20191120-D2019\_051-AR